

🕒 08.10.2020, 15:59

Bassins: la taxe déchets ne sera pas remboursée à tous



Seuls certains citoyens de Bassins seront remboursés pour cette taxe perçue en 2015. Archives La Côte

PAR LOS

FINANCES La Municipalité a proposé une solution pour rembourser à tous les habitants concernés une ancienne taxe déchets perçue en 2015 et invalidée par le Tribunal fédéral. Mais le Conseil communal n'en a pas voulu.

Quelque 172 000 francs, pour rembourser une ancienne taxe déchets perçue auprès des citoyens de Bassins en 2015. Ce montant, c'est celui qui serait ressorti de la vente d'actions de Romande Energie. La commune se proposait de les céder pour effectuer cette opération.

PUBLICITÉ



Une autre façon de se faire plaisir

[En savoir plus](#)



Andros Gourmand - Sponsored



Une mousse au chocolat onctueuse E...

[En savoir plus](#)



Andros Gourmand - Sponsored

Ads by Teads

A lire aussi : Bassins devra rembourser une ancienne taxe sur les déchets

Appelé à se prononcer sur ce projet, mardi soir, le Conseil communal n'en a pas voulu. Il l'a refusé lors d'un vote à bulletin secret par 18 non, 12 oui et 8 abstentions. Il a ainsi suivi l'avis de la commission des finances. «C'est de l'argent en moins pour d'autres projets», indiquait Denis Currat, membre de la commission.

La commune n'a l'obligation de rembourser que les vingt-quatre ménages qui ont fait recours auprès du Tribunal fédéral contre la taxe déchets qui leur a été facturée en 2015 (soit 7400 francs). Elle avait cependant souhaité rendre leur argent à tous les citoyens concernés, d'où la demande de ces 172 000 francs.

eshmédi

Groupe ESH Médias : Le Nouvelliste – Arcinfo – La Côte – Realdeals – OhBox – La Clé – Jobeo – OhPass – Winterpass – ID Loisirs

© 2020 La Côte - created by iomedia